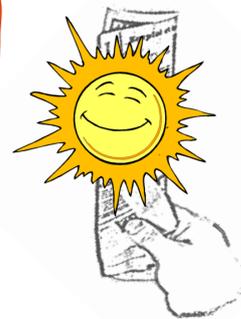




COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

LES BREVES

du Syndicat



Edito



Juillet 2019

Bonjour à toutes et tous,

avant tout, je tenais à vous remercier pour le soutien que vous nous apportez. Nous sommes déjà à mi-mandat et le débat n'a jamais été aussi constructif qu'aujourd'hui, ce qui nous a permis de co-construire, comme nous nous y étions engagés dès le début de la mandature. Notre envie d'avancer est toujours intacte.

La CFDT est au cœur de notre action soyez en sûrs, vous êtes nombreux à nous en faire le constat. **Très bonnes vacances à toutes et à tous.**

Isabelle CAYLA



ELECTIONS ORANGE

Les élections professionnelles nouvelle version CSE se dérouleront, par vote électronique, du Mardi 19 novembre 2019 de 7h au Jeudi 21 novembre 2019 17h. Suite aux réformes du gouvernement, les instances DP CHSCT ET CE laissent place au CSE. Ces élections auront donc un tout nouveau visage, en effet là où les salariés votaient leurs collègues de proximités dans l'instance DP, aujourd'hui ils ne pourront faire leur choix que sur une liste CSE avec des candidats issus de tout le périmètre de l'établissement principal. Ce changement radical nous oblige à modifier nos moyens et façon de communiquer, en effet la CFDT s'est pourvu de spécialistes des réseaux sociaux, d'un conseiller de campagne et d'une application mobile afin d'avoir un impact le plus large possible vers les salariés. Alors relayez les informations postées par la CFDT au plus grand nombre afin que les élections à venir soient à nouveaux un succès CFDT.



Eric LECHAT



CFDT Télécoms Prestataires Ile de France
7-9 rue Euryale Dehaynin
75019 Paris
Tél : 01 42 03 89 45
contact@monsyndicatcfdt.fr
www.monsyndicatcfdt.fr



Le syndicat a créé son Compte twitter :
@TLcomsPrestalDF,
abonnez-vous pour suivre notre activité.



PROCES PENAL FRANCE TELECOM La CFDT partie civile dans un procès historique

La CFDT s'est portée partie civile dans le cadre de l'information judiciaire ouverte « contre X » pour harcèlement moral par le parquet de Paris en avril 2010. Dès cette époque, la CFDT avait réaffirmé son soutien aux cadres intermédiaires et de proximité, qui n'avaient pas à devenir les boucs émissaires d'une direction générale responsable de la mise en oeuvre d'un système inhumain de déstabilisation des salariés, en vue d'obtenir leur départ prétendu « volontaire » de l'entreprise ou leur mobilité contrainte vers des postes dits prioritaires.

Un procès hors-normes

Le procès qui se tient actuellement est exceptionnel, avec une quarantaine de parties civiles, une entreprise nationale du CAC 40 assignée en tant que personne morale et ses anciens dirigeants mis en cause pénalement pour harcèlement moral ou complicité.

Aux 39 cas de salariés examinés par les juges d'instruction, se sont ajoutés 118 plaignants supplémentaires.

Au-delà des peines encourues par les prévenus et l'entreprise, la CFDT souhaite que ce procès ait des conséquences pour l'ensemble des entreprises confrontées à des plans de restructurations mais aussi à des pratiques ou manquements ayant pour effets de dégrader collectivement les conditions de travail, la santé physique et mentale des collègues ou ayant un impact sur le déroulement de carrière des salariés. Ce procès pourrait, au terme des recours, faire jurisprudence.

Les attentes de la CFDT

En se portant partie civile, la CFDT attend de ce procès qu'il reconnaisse les déviances du système de management mis en place à France Télécom par la précédente équipe dirigeante, qu'il identifie et condamne les responsables.

Ce procès douloureux doit également permettre de faire vivre ce devoir de mémoire pour de nombreux salariés et leurs proches brisés par le système mis en place à cette époque.

La CFDT a été moteur dans la sortie de crise en étant artisan de nombreux accords visant à protéger les salariés, dont découlent les 158 engagements du contrat social. Notre devoir aujourd'hui est de veiller à ce que ces accords soient connus des salariés et appliqués partout dans l'entreprise, par l'ensemble de la ligne managériale.

Pour la CFDT, 1ère organisation syndicale dans l'entreprise, et 1ère organisation syndicale de France, aucun enjeu économique ne justifie la souffrance au travail, ni chez France Télécom/Orange ni dans les secteurs privé ou public.

La CFDT a interpellé publiquement le PDG Stéphane Richard lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2019

La CFDT reconnaît que le PDG a tenté d'œuvrer pour sensibiliser ses équipes dirigeantes successives pour prémunir l'entreprise de ce type d'impacts sur son personnel. Aujourd'hui, comment être sûr qu'une telle chose ne puisse plus jamais se reproduire dans une entreprise toujours soumise aux contraintes économiques et concurrentielles, à l'exigence de rentabilité pour les actionnaires, et à l'obligation d'investir pour survivre. Quand les alertes se multiplient, comment contraindre l'employeur à entendre, prendre en compte et prévenir ce stress et ces risques psycho-sociaux, aujourd'hui et pour l'avenir ?

Pour la CFDT, ce procès doit conduire à mettre en place, y compris dans les COMEX et les Conseils d'Administration, des mécanismes de régulation et de gouvernance sociales réellement efficaces, pour que la prise en compte des intérêts des salariés et de la société soit assurée à la même hauteur que ceux des actionnaires. La qualité de vie au travail, la santé des salariés et leur accompagnement doivent devenir une priorité, car elles constituent des atouts de compétitivité.

La CFDT fait témoigner lors du procès des militants qui décrivent l'envers du décor et les mécanismes clés qui ont fait basculer l'entreprise dans la crise sociale.

La CFDT est consciente que ce procès ne se gagnera pas dans les médias, et a demandé à ses militants et des experts comme Sécafi de venir témoigner devant la cour de ces moments clés qui ont fait basculer l'entreprise dans un modèle purement économique et implacable dans lequel les managers intermédiaires et de proximité étaient enfermés et évalués par un système de rémunération excessivement centré sur des objectifs et résultats d'un nombre de départs et de mobilités.

La CFDT défend et fait entendre les voix des collègues victimes et familles qui n'ont pas pu ou voulu se porter partie civile.

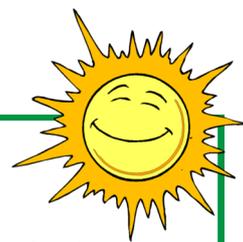
La CFDT, 1ère organisation syndicale chez Orange, fait entendre la voix de tous les salariés qu'elle représente au quotidien. Au travers de ses avocats, la CFDT défend les personnels sans avocat dont la situation est abordée lors du procès, face aux arguments des dirigeants mis en cause. La CFDT porte la voix des « invisibles » qui ont souffert sous différentes formes et à différents degrés des agissements des dirigeants, pendant ces années noires. Trop de salariés ont été heurtés voire victimes de ce système et ont ainsi l'occasion d'être enfin défendus. Des collègues militants CFDT s'engagent et viennent assister aux audiences chaque jour du procès afin d'assurer le suivi des débats et faire rectifier les éléments évoqués par les parties adverses.

La CFDT remet tous les documents en sa possession qui auront un rôle clé à jouer dans l'établissement de la vérité

La CFDT s'est trouvée en possession d'un documentaire essentiel tourné par Serge Moati en interne de France Télécom à cette période. La seule CFDT a décidé de prendre ses responsabilités et de produire au tribunal cette vidéo produite pour France Télécom, du fait qu'elle contient des interviews de collègues, mais aussi des dirigeants de l'époque, alors en pleine tourmente. Ce document d'une heure et demi sera diffusé au tribunal ces jours-ci. Il est nécessaire selon la CFDT de partager ce document, pour que la cour comprenne l'état d'esprit qui régnait alors dans l'entreprise.



SFR



**Dans la nouvelle UES SFR, la CFDT consolide et améliore sa représentativité de près de 4 points
La campagne a été magnifique en termes d'actions de terrain, de rencontres de salariés ...
Merci à tous les adhérentes et adhérents sans oublier les militants d'avoir fait briller haut les couleurs de la CFDT !**

Dès la discussion du protocole pré-électoral, la section CFDT de SFR a voulu privilégier la primauté du terrain en obtenant 181 représentants de proximité qui seront désignés en fonction des pourcentages de représentativité obtenus par site, soit 57 RP pour la CFDT (représentants de proximité).

Le taux de participation aux élections a été de 77,80% pour ce scrutin 100% internet, qui se déroulait du 11 au 13 juin 2019.

Voici la nouvelle donne en matière de représentativité :

En premier lieu, l'UNSA obtient 54,32% de représentativité de signature, (+ 13 points) suivi de la CFDT à 34,09 % (+4,85 points) et enfin la CFTC à 11,59%. La CFE-CGC ainsi que la CGT ne sont plus représentatifs au niveau de l'UES SFR. Le CAT et SUD restent également non-représentatifs, comme lors de la mandature précédente.

C'est la première fois que nous avons sur l'UES SFR une majorité absolue UNSA. Cette situation n'est pas forcément une situation bien heureuse pour le majoritaire (elle devra assumer pleinement toutes ses positions), ni pour la Direction qui ne pourra plus manœuvrer aussi facilement qu'auparavant entre les différentes organisations syndicales représentatives (dans l'ordre : UNSA, CFDT, CFTC).

L'UNSA par une communication incessante sur la messagerie d'entreprise « hors des clous » sur la forme et le fond mais surtout par le nombre extravagant de destinataires de ses mails, au mépris des règles du dialogue social qui prévalent dans l'entreprise, a su « aléatoirement » marquer les esprits. L'attitude laxiste de la Direction (malgré les alertes de la CFDT), a fait le reste et nous sommes abstenus de faire de même, mais certainement le mal était fait. Nous reviendrons par la suite dans un article sur ces modalités de communication.

Du côté de la CFDT, la rupture sans alertes ni discussions préalables d'élus Numéricâble avec la CFDT ; suite au regret de ne pas voir consacrer un CSE Numéricâble nous a enlevé 4 points de représentativité au global, principalement sur les périmètres Réseaux et SI et certainement aussi sur le CSE B2B.

La CFDT accuse son retard le plus important sur le collège cadres qui est également celui sur lequel l'UNSA puise le plus grand nombre de voix (à noter que le nombre de salariés est très faible sur le collège 1). Il y a donc là, un terrain à reconquérir pour l'organisation syndicale n°1 chez les cadres au plan national.

Toutefois, nous pouvons nous féliciter d'une nette progression sur le CSE B2C, de la grande victoire sur le CSE Hivory ainsi que sur le CSE de Mayotte et aussi de la bonne progression du nombre d'élus sur le CSE SRR puisque nous en comptons désormais cinq, dont trois titulaires (contre une auparavant).

Le paysage n'est toutefois pas totalement finalisé. Nous avons un quorum non réalisé sur le collège 1 du B2C et ce n'est qu'après le second tour du 27 juin prochain que nous compléterons ce paysage. Il s'agira ensuite de procéder à la nomination des représentants de proximité et ce d'après le score de représentation par sites physiques.

Certes nous ne sommes plus les premiers, mais la représentativité de la CFDT s'améliore globalement au niveau de l'UES. A la section CFDT dans ce nouveau paysage, à réinvestir différemment le terrain, de manière à reconquérir notre première place dans l'UES SFR !

La section CFDT de SFR pourra compter sur le soutien actif et complémentaire du Syndicat S3C Télécoms Prestataires Ile-de-France, tant sur le terrain qu'au travers du conseil de liaison SFR.

Jacques CRUVEILLIER



Bonnes Vacances

